



baromètre
de la  **PI**



2023

LE MOT DE LAVOIX

Le Baromètre de la PI, créé par Lavoix il y a plus de 10 ans, pour mieux appréhender les évolutions de la propriété intellectuelle, nous permet également de faire évoluer nos prestations pour répondre à vos attentes en termes de protection et de valorisation de vos actifs immatériels.

- La PI reste au cœur de l'innovation et du développement de toute entreprise pour protéger ses actifs : sécuriser ses créations par des dépôts de brevets
- Se positionner sur le marché
- Valoriser ses marques et ses modèles

La PI c'est aussi un moyen de défendre ses intérêts dans un univers ultra-concurrentiel en France, comme à l'étranger pour :

- Se protéger contre les contrefaçons
- Anticiper les litiges par une gestion efficace des contrats de PI
- Gérer les éventuels contentieux

Cette étude, menée auprès de nos clients de profils et secteurs variés, retrace leur perception de la PI pour nous aider à mesurer son importance stratégique globale en entreprise.

Bonne lecture



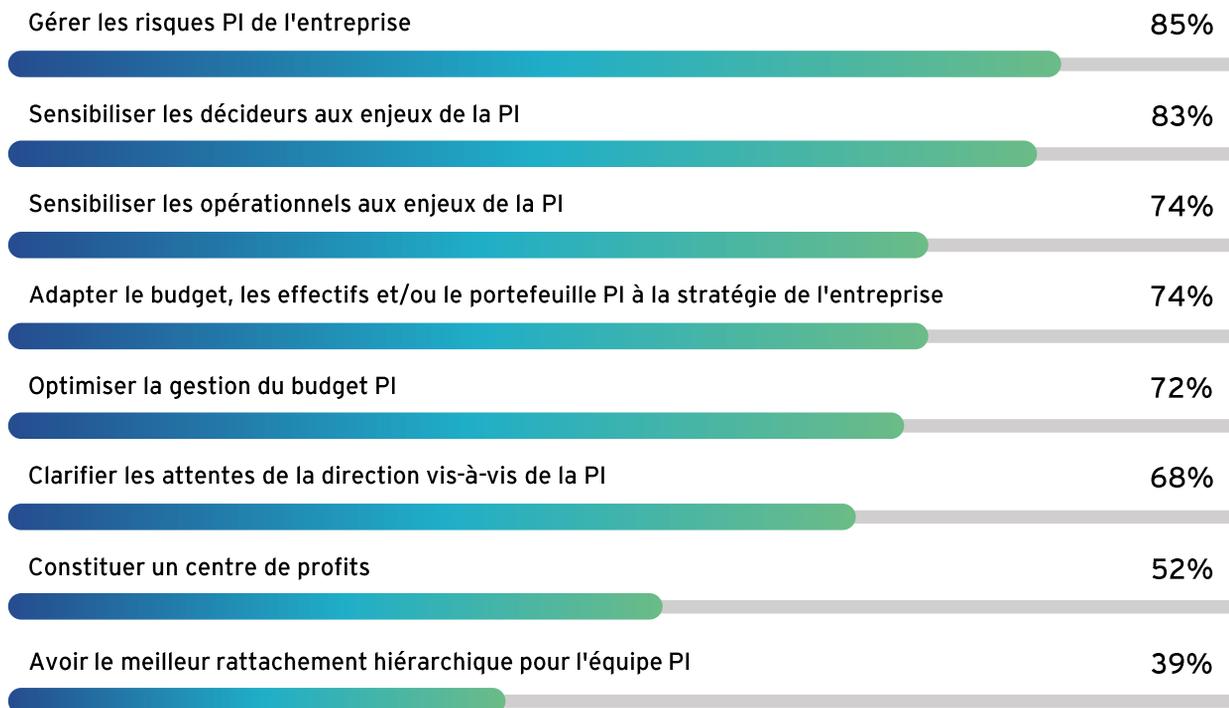
Philippe BLOT

INGÉNIEUR | ASSOCIÉ

« LAVOIX a mené cette étude, chaque année depuis 2012, pour connaître les évolutions des pratiques de la PI tant en termes d'enjeux opérationnels que financiers.

Ce baromètre met, cette année, en lumière, vos attentes autour du brevet unitaire, de la JUB et comment nous pouvons vous accompagner dans leur mise en place. »

LES ENJEUX DE LA PI

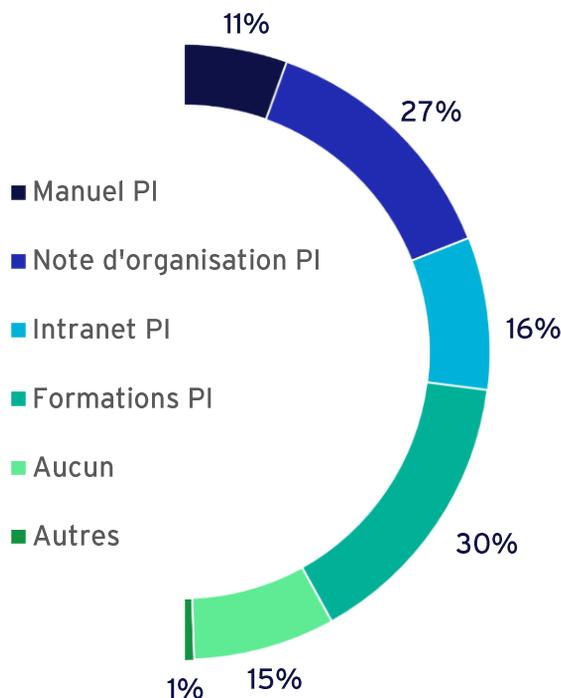


Parmi les répondants à notre étude annuelle, le rôle stratégique de la PI semble être bien perçu des entreprises.

60% des répondants déclarent que leur structure dispose d'une stratégie PI formalisée.

Elle intègre alors des indicateurs de mesure de performance, des objectifs à atteindre, un rappel des enjeux stratégiques de la PI ou encore un budget pluriannuel.

Afin de sensibiliser et informer leurs collaborateurs, les entreprises mettent en place des supports présentant les missions et activités PI de leur structure. Ces supports peuvent prendre plusieurs formes comme des manuels, des intranets, des notes d'organisation ou encore des formations dédiées à la propriété intellectuelle.



BREVETS, MARQUES : POURQUOI LES PROTÉGER ?

Les principales raisons qui poussent les entreprises à déposer des brevets ou des marques demeurent liées à la protection de leurs innovations et créations face à la concurrence et à la liberté d'exploitation de ces dernières.

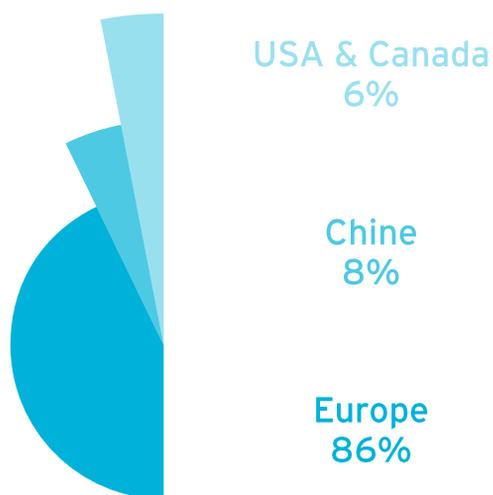
85% de nos répondants considèrent que le principal enjeu de la PI est de gérer et anticiper les risques.

Nos répondants nous le confirment : si déposer un brevet permet de protéger une innovation, cela représente également un **effet de levier** auprès des investisseurs, pour lever des fonds et valoriser son positionnement technologique.

Pour les entreprises interrogées, déposer une marque permet également de se prémunir de l'usage d'un logo ou d'un nom de produit similaire par un concurrent et d'éviter ainsi qu'il bénéficie de sa renommée.

Protéger ses innovations et créations est bien plus simple que de devoir faire face à des litiges. Il est donc important de les déposer dès le début du projet pour se prémunir de toutes difficultés à venir.

LES PRINCIPALES ZONES DE DÉPÔTS DANS LE MONDE



LES DÉPÔTS LAVOIX

Dépôts 2022

+ 4 500
Brevets

+ 2 000
Marques

+ 400 Dessins & Modèles

Dépôts 2021

+ 4 500
Brevets

+ 2 200
Marques

+ 300 Dessins & Modèles

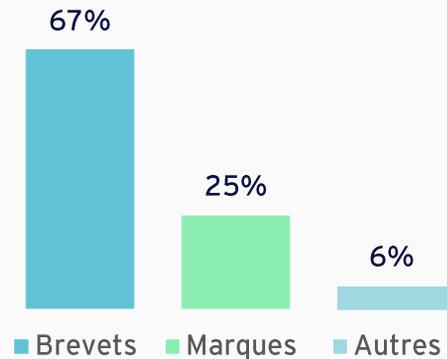
UN BUDGET PI EN ÉVOLUTION PERMANENTE

Côté budget PI, plus de **45%** des répondants ont annoncé des budgets inchangés en 2022. Les brevets représentent le principal investissement en termes de PI.

Pour les entreprises ayant connu une variation de budget, cela est principalement dû à une variation de l'activité (47%). Une réduction budgétaire générale (17%) ou encore à une réorganisation stratégique de la société (15%) ont été également mentionnées.

La crise de la Covid-19 et les répercussions de la guerre entre la Russie et l'Ukraine font partie des raisons invoquées quant à l'évolution du budget PI dans les entreprises.

Répartition du budget PI



RAISONS DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE



PREMIUM ET ESSENTIAL

Pour les dépôts de brevets étrangers (engagements de phases PCT et extensions nationales directes) et pour leurs traductions

Premium / Essential

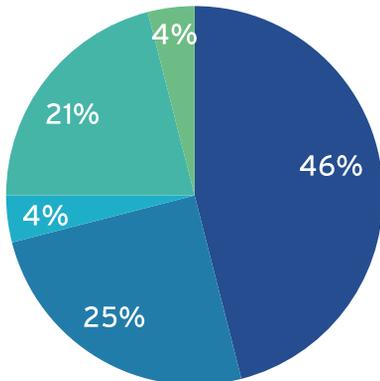
Lavoix propose des prestations différenciées pour répondre aux attentes de ses clients en termes de traitement et de coûts associés.

- **Premium** : une prestation complète, forfaitisée. Lavoix se charge de toutes les opérations. Les traductions sont réalisées par des CPIs.
- **Essential** : une prestation optimisée gérée directement via easypatent (plateforme IP data²) pour un prix très compétitif. Les traductions sont réalisées par des plateformes techniques avec une relecture humaine.

LES CONTENTIEUX FACE À LA CONCURRENCE

Nos répondants font face à de nombreux contentieux liés à leurs droits de PI.
54% contre 37% l'année passée.

Causes des contentieux



- Brevets
- Marques
- Dessins et modèles
- Tout droit de PI
- Autre

Les contentieux se déroulent majoritairement en Europe (75%) pour nos répondants. Plus de 35% concernent spécifiquement la France. Parmi les autres zones, on retrouve les Etats-Unis & le Canada, l'Asie (notamment la Chine) ainsi que l'Amérique du Sud.

Pour une majorité d'entreprises, faire face à ces contentieux relève de l'exceptionnel. En effet, 54% des répondants indiquent que leur structure ne dispose pas de budget spécifique pour gérer ces litiges.

Pour celles qui bénéficient de budgets prévisionnels dédiés aux contentieux, les budgets varient. Ils peuvent s'élever à moins de 100 000 euros pour tendre vers le million d'euros.

ANTICIPER ET GÉRER LES LITIGES RELATIFS À LA PI

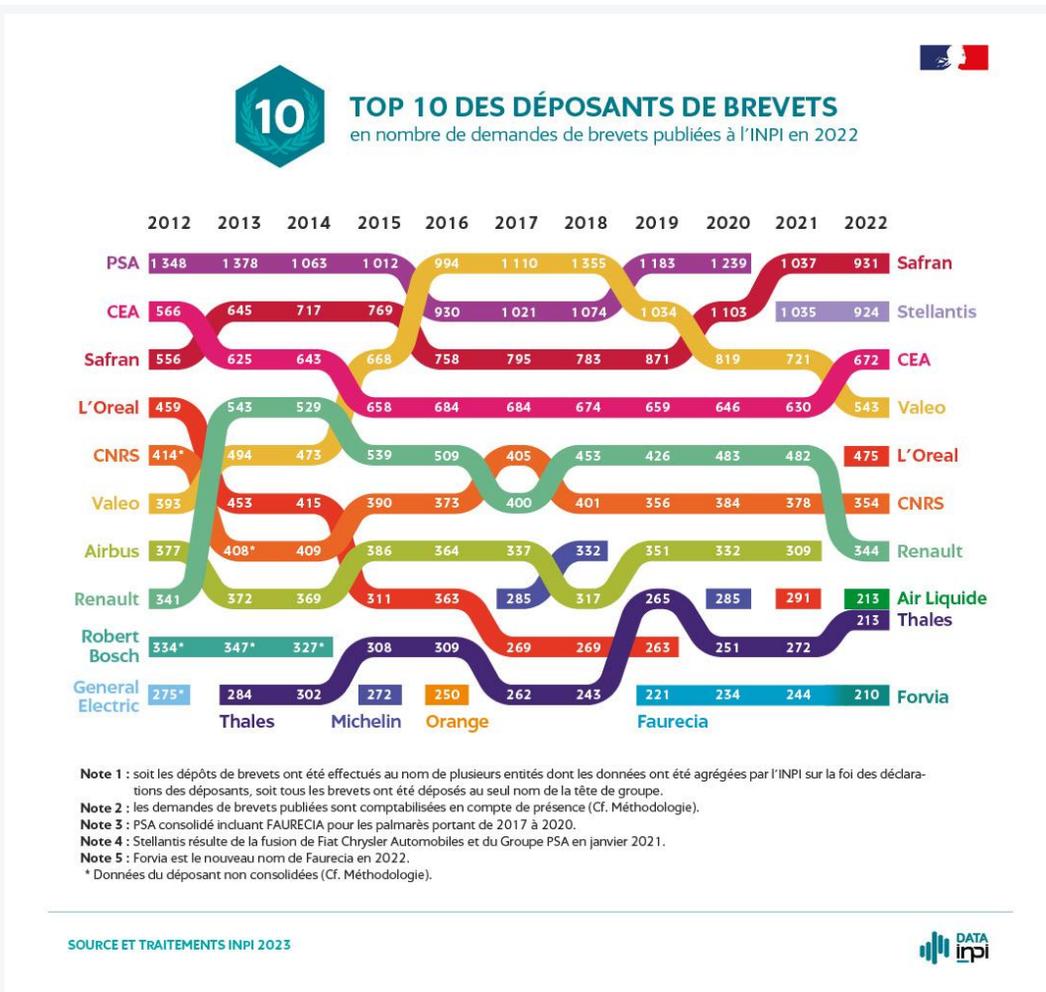
Pour gérer toutes les problématiques contentieuses relatives à la PI, que ce soit dans le domaine des marques, des brevets, des logiciels, des dessins et modèles, des noms de domaine, du droit d'auteur, de la protection des données, du savoir-faire, etc.

Devant les offices ou les tribunaux, en **procédure arbitrale** ou en **médiation**, Lavoix intervient sur tous les aspects des litiges liés à la PI :

- Protection et action contre les contrefaçons,
- Représentation devant les offices nationaux et internationaux de la PI (INPI, OEB, EUIPO, OMPI, etc.), en attaque ou en défense,
- Représentation directe devant les instances françaises et européennes, notamment devant la JUB, le TUE et la CJUE, et partout dans le monde, en relation avec nos correspondants, en attaque ou en défense,
- Résolution amiable des conflits.

La PI : un axe stratégique de développement

L'INPI publie chaque année un palmarès des 50 principaux déposants de brevets. On y retrouve de grands groupes, mais aussi des organismes de recherche désireux de protéger leurs innovations. De nombreux secteurs y sont représentés.



+30

Lavoix est ravi d'accompagner, depuis, de nombreuses années, plus de **30 entreprises** présentes dans ce classement, dans leur stratégie de PI au quotidien.

BREVET À EFFET UNITAIRE ET JURIDICTION UNIFIÉE DU BREVET

Une entrée en vigueur au 1^{er} juin 2023

Le brevet à effet unitaire se faisait attendre depuis plusieurs années. Toutefois, son entrée en vigueur a bien eu lieu le **1^{er} juin** dernier. Ce brevet est valable dans 17 états membres de l'Union européenne et la JUB peut intervenir pour trancher les litiges relatifs aux brevets européens et ayant ou non un effet unitaire.

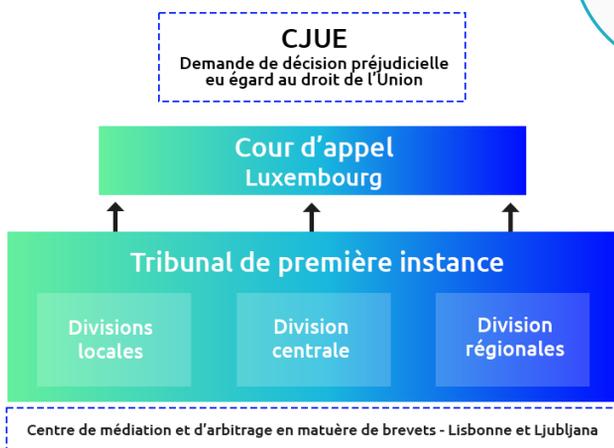
Nous avons cherché à savoir quels seraient les impacts de ce nouveau système parmi nos répondants et pour **43%** d'entre eux, l'arrivée du brevet unitaire et de la JUB n'auraient aucun impact sur leur activité.

En revanche, certains considèrent que cela va engendrer un changement dans leur stratégie de dépôt en Europe en vue de réduire leurs coûts.

33% de nos répondants prévoient d'avoir recours à un mix entre Brevet Unitaire et Brevet Européen pour la protection de leurs droits en Europe.

QUELS CHANGEMENTS POUR VOS TITRES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

- Des coûts réduits : il n'est pas nécessaire d'engager des procédures judiciaires parallèles dans différents États membres, les coûts de traduction sont réduits,
- Une protection territorialement étendue
- Des délais de procédures courts, laissant toutefois peu de temps pour réagir, notamment en défense
- Une meilleure résolution des litiges en matière de brevets en Europe grâce au concours de juges qualifiés et spécialisés (juges techniques)
- Une jurisprudence européenne : renforcement de la sécurité juridique pour tous les utilisateurs par une force exécutoire homogène
- Une perte de validité d'un titre dans tous les états membres couverts par le brevet à effet unitaire en cas d'action en nullité



Source OEB

La JUB se compose d'un tribunal de première instance, d'une cour d'appel et d'un greffe, accompagnés d'un centre de médiation et d'arbitrage.

FOCUS SPECIAL - BREVET À EFFET UNITAIRE ET JURIDICTION UNIFIÉE DU BREVET

Quels impacts sur la stratégie de PI ?

Lavoix a mis en place une task force dédiée à la JUB et au brevet à effet unitaire pour former ses clients aux impacts et changements induits par cette nouvelle juridiction.

Lors d'un petit déjeuner organisé récemment sur le sujet, nous avons demandé à nos clients où ils en étaient quant à leur stratégie PI face à ce nouvel outil. Retour rapide sur ce mini baromètre spécial JUB :

OPT-IN OU OPT-OUT ?

34%

des titres européens en vigueur ont fait l'objet de demandes d'opt-outs

54%

des brevets faisant l'objet d'un contentieux ont donné lieu à un opt-out

53%

des brevets sous opposition ont fait l'objet d'opt-outs

Les personnes interrogées ont fait de l'analyse de leur portefeuille, une priorité. Les brevets concernés, les pays à prendre en considération et l'impact sur les contrats ont été cités.

Parmi nos clients, 23% ont pris la décision de réaliser des opt-outs, notamment pour les brevets majeurs et/ou avec une portée géographique importante.

Certains veulent se laisser une marge de manœuvre quitte à refaire un opt-in ultérieurement.

54% des répondants ont déjà sensibilisé leurs équipes avec des formations dédiées.

Globalement, nos clients demeurent dans l'attente de retours d'expérience avant d'engager une action devant la JUB.



Easypatent

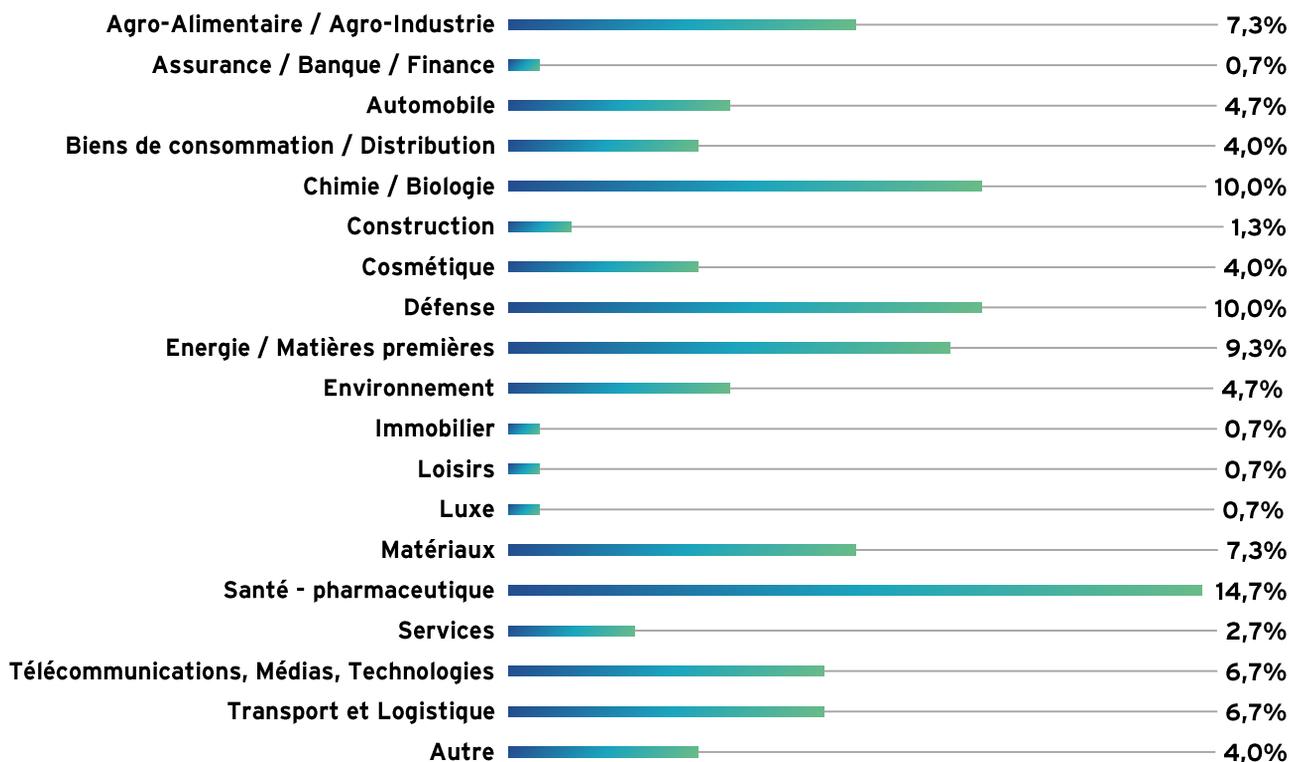
Outil gratuit de simulation en ligne dédié aux brevets européens, permettant à nos clients de **comparer** leurs coûts de validation et de **transmettre** leurs instructions.

Depuis ce portail, les clients peuvent comparer en temps réel les coûts de validation avec ou sans effet unitaire, selon la portée territoriale choisie et la durée estimative de maintien dans chaque Etat.

QUI SONT NOS RÉPONDANTS ?

Parmi nos répondants, **79%** exercent dans des entreprises privées à vocations industrielle et commerciale contre 21% dans des organismes de recherche ou d'animation économique (Universités, SATT, etc.).

Les secteurs d'activités des répondants



Fonctions des répondants

- Directeur/trice ou Responsable PI
- Ingénieur Brevets
- Directeur/trice ou Responsable R&D
- Directeur/trice Juridique
- Juriste
- PDG/Gérant
- Directeur/trice administratif et financier
- Directeur/trice ou Responsable Valorisation
- Correspondant en PI

PLUS D'INFORMATIONS SUR LAVOIX

1

ACTEUR MAJEUR EUROPEEN

entièrement dédié à la propriété intellectuelle

2

SOCIÉTÉ PLURI-PROFESSIONNELLE D'EXERCICE (SPE)

intègre dans une même structure juridique Avocats
et Conseils en Propriété Industrielle

3

12 BUREAUX EN EUROPE

Paris, Lyon, Grenoble, Toulouse, Nice, Rennes, Nantes et Lille
Munich, Milan, Luxembourg et Lausanne
Lavoix est désormais également en Chine avec une présence à
Guangzhou

4

+ DE 200 COLLABORATEURS, PROFESSIONNELS DE LA PI

80 Avocats, Conseils en Propriété Industrielle,
Ingénieurs et Juristes



www.lavoix.eu